

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)

COMITE NATIONAL CHARGE DU
FICHIER ELECTORAL BIOMETRIQUE
(CFEB)

COORDINATION DIPLOMATIQUE France
CHARGE DU FICHIER ELECTORAL BIOMETRIQUE
(CDF-CFEB)

ARRETE N°001/CDF/CFEB

du 13 juin 2015

Fixant la composition du bureau et des autres membres de la coordination diplomatique de France du CFEB

Le Coordonnateur Diplomatique France du comité Chargé du Fichier Electoral Biométrique (CFEB-France)

- Vu la constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi organique N° 2014-03 du 15 avril 2014, portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale indépendante (CENI) modifiée et complétée par la loi organique 2015-20 du 14 avril 2015 ;
- Vu l'arrêté N° 042/CN/CFEB du 25 mai 2015 portant composition, organisation et fonctionnement de la Coordination communale, diplomatique ou consulaire ;
- Vu le décret N° 2014-476/PRN/MISPD/ACR du 16 juillet 2014, portant nomination des membres du bureau du Comité national chargé du Fichier Electoral Biométrique (CFEB) ;
- Vu le décret N° 2014-496/PRN/MISPD/ACR du 23 juillet 2014, portant nomination des membres du Comité national chargé du Fichier Electoral Biométrique (CFEB) et les textes modificatifs subséquents;
- Vu le décret N°2015-243/PRN/MISPD/ACR du 08 Mai 2015 fixant les indemnités et les autres avantages alloués aux membres de l'organe administratif, des sous comités techniques et des structures décentralisées du comité national chargé du Fichier Electoral Biométrique.

ARRETE :

Article premier : En application de l'article 7 (nouveau) et de l'article 12 (nouveau) de la loi 2015-20 du 14 avril 2015, le présent arrêté fixe comme suit la composition des membres de la coordination diplomatique de France chargé du fichier Electoral Biométrique (CFEB-France) :

Le Bureau :

- **Monsieur Yacouba SOUMEILA**, Coordonnateur,
- **Monsieur Touré Moctar CHEKARAOU**, Rapporteur,
- **Monsieur Tassiou ALLASSANE**, Rapporteur,

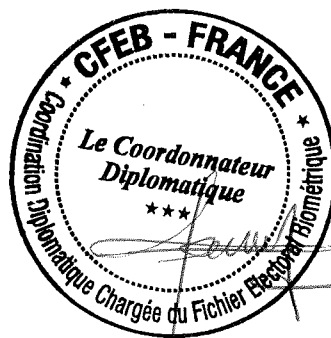
Les membres :

- **Monsieur Adam OUMAROU**, personne ressource,
- **Ousmane ALLASSANE**, représentant de l'état civil
- **Mahamane HAROUNA**, représentant du Ministère des finances
- **Monsieur Abdou MOSSI**, délégué au titre du MNSD Nassara,
- **Monsieur Adam MAINA**, délégué au titre du PNDS TARAYYA,
- **Monsieur Abdoulaye Cissé SOUMANA**, délégué au titre du MODEN/FA LUMANA AFRICA
- **Monsieur Idrissa BOUREIMA ABDOULAYE**, délégué au titre de CDS Rahama
- **Monsieur Moussa KIZAMOU**, délégué au titre de UDR Tabbat,
- **Monsieur Adamou MOUSSA SALEY**, délégué au titre de RSD GASKIA,
- **Monsieur Rabiou OUMAROU**, délégué au titre de MOPAD,
- **El Hadji Sita BOUKARI ISSA**, délégué au titre de MNDC,
- **Ismael MOUSSA SEYBOU**, délégué au titre de la diaspora (CoNiF)

Article 2 : Pendant toute la durée du processus d'établissement du fichier électoral biométrique, les membres du bureau CFEB-France bénéficient des indemnités et autres avantages mensuels et par temps de mission telles qu'elles sont fixées par le décret N°2015-243/PRN/MISPD/ACR du 08 Mai 2015.

Ampliations :

Ambassade du Niger à Paris	1
Comité National CFEB	1
Archives	1



Yacouba SOUMEILA